

## **Congé paternité**

### ***Un premier pas vers un véritable congé parental***

*Le SIT soutient l'initiative pour un congé paternité de 20 jours lancée par Travail.Suisse, comme premier pas vers un congé parental à se partager entre le père et la mère.*

L'initiative populaire fédérale dite « Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille » demande un congé paternité de 20 jours, à prendre pendant l'année qui suit la naissance de l'enfant. Elle prévoit un financement identique à celui du congé maternité par le biais des allocations pour perte de gain (APG), employeurs et salarié-e-s versant chacun 0,06% du salaire. Cette initiative fait suite aux diverses tentatives d'instaurer en Suisse un congé paternité ou un congé parental, qui ont toutes été rejetées par les chambres fédérales. Le code des obligations ne prévoit actuellement qu'un congé usuel d'un à deux jours pour le père à la naissance de l'enfant. La plupart des entreprises appliquent ce minimum et par CCT certains secteurs sont à peine plus généreux. Tandis que les secteurs de la vente et du gros-œuvre ne prévoient qu'un seul jour, ceux de l'hôtellerie-restauration ou du second-œuvre donnent 3 jours. A l'Etat de Genève, les employés disposent de 2 semaines payées avec la possibilité de 2 semaines supplémentaires sans traitement. Les CCT du secteur de la petite enfance prévoient 4 semaines de congé paternité, tout comme à la Ville de Genève.

Le syndicat considère que le congé paternité est indispensable au soutien de la mère et de la famille dans les premières semaines après la naissance de l'enfant, c'est pourquoi il soutient cette initiative. Il s'agit d'un premier pas vers un véritable congé parental à se partager entre le père et la mère que le SIT veut instaurer. Un enfant est l'affaire de ses deux parents. En cas d'activité professionnelle, il s'agit de pouvoir assumer les tâches éducatives et de soins aux enfants et cette articulation est aujourd'hui au cœur de bien des débats, en particulier parce que la répartition du travail professionnel et non professionnel entre femmes et hommes est encore grandement déséquilibrée, en défaveur des femmes. Le travail majoritairement à temps partiel des femmes, leurs interruptions de carrières avec les conséquences connues en matière de revenu, de promotion et de petites rentes proviennent pour une grande part de ce partage inéquitable des tâches entre les parents et du manque de dispositions nécessaires au soutien à l'activité professionnelle des parents.

L'initiative a été déposée le 4 juillet 2017 avec plus de 107'000 signatures. Elle sera soumise en votation populaire.

Valérie Buchs